Comment devenir animateur fédéral au sein de la F.F.R.S

Quel est le profil pour devenir animateur ?

-Tout adhérent « passionné » par une discipline sportive validée par la Fédération Française de la Retraite Sportive, qui pratique cette discipline depuis au moins un an. Il devra suivre un cursus de formation complet

- Tout adhérent ayant pratiqué une discipline sportive dans le milieu professionnel (animateur, professeur d’Education physique et sportive), il pourra faire une VAE pour être dispensé du Module 1, voir du Module 2.

Quel cursus de formation pour ces futurs animateurs ?

1. La formation commune de base (FCB), de deux jours, pour appréhender le fonctionnement de la Fédération Française de la Retraite Sportive, des CODERS (Comité Départemental de la Retraite Sportive), des CORERS (Comité Régional de la Retraite Sportive) = durée 2 jours
2. La formation pour assurer les premiers secours (PSC1), pour assurer la sécurité des adhérents lors des pratiques des activités sportives = durée 2 jours. Les animateurs devront de nouveau suivre un recyclage tous les 5 ans.
3. La formation sur les fondamentaux de l’animateur (M1) : comment animer ? quelle pédagogie ? quel est le rôle d’un animateur = durée 4 jours
4. La formation technique propre aux différentes disciplines (M2) : les gestes techniques, l’encadrement, les échauffements, les étirements =durée 4,5 jours

Ces formations sont assurées par des instructeurs fédéraux (bénévoles), dans les différents sites de formation au niveau régional, voir national (M2) .

A l’issue du cursus, l’animateur reçoit son diplôme d’animateur fédéral, et peut encadrer un groupe de sénior.

Régulièrement (environ tous les 4 ans), les animateurs devront se recycler et suivre une formation continue dans leur discipline

Un adhérent peut être animateur dans plusieurs disciplines.

*M2*

*M1*

*PSC1*

*FCB*